

Après en avoir approuvé la demande, le Conseil des Arts de la Saskatchewan peut fournir des fonds pour les ateliers, les conseillers, les expositions, les conférences, les frais de fonctionnement des organisations artistiques et les projets artistiques spéciaux. Relativement à ces domaines, le Conseil a accordé les montants suivants en 1975: \$3,600 sous forme de subventions pour l'administration de 12 conseils des arts; \$3,100 aux galeries communautaires, \$2,376 aux services littéraires qui comprennent la lecture de scénarios, la visite de poètes dans les classes et la reproduction de scénarios originaux de pièces de théâtre, \$7,022 en subventions aux arts d'interprétation y compris une garantie contre un déficit pour les spectacles de niveau professionnel présentés dans les localités; \$13,956 en subventions aux arts plastiques à des particuliers et à des organisations pour les déplacements, le matériel, les ateliers et les projets spéciaux; \$2,100 à des expositions d'œuvres d'art; \$862 à des conseillers et pour des conférences, et \$40,000 en aide à 73 artistes. En 1975, la valeur totale de l'aide accordée par le Conseil à des groupes artistiques et à des organismes provinciaux a dépassé \$325,312.

**Alberta.** L'année 1975-76 a été la première année complète de fonctionnement du ministère de la Culture. Il s'agit de l'un des deux ministères issus de la scission de l'ancien ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs; l'autre est le ministère des Loisirs, des Parcs et de la Faune. Le ministère de la Culture comprend deux divisions: ressources historiques et développement culturel. Cette dernière est chargée d'encourager le développement culturel en Alberta. Les directions de la Division du développement culturel s'occupent des arts d'interprétation, des arts plastiques, du cinéma et des arts littéraires, des services de bibliothèque, des installations culturelles, de l'héritage culturel, des grandes salles de spectacles «Jubilee» et du Conseil de la censure.

Les programmes de la Division visent à fournir au public l'occasion de voir ce qu'il y a de mieux en fait de tournées de spectacles et d'exposition et à donner des cours de formation à intervalles réguliers à divers spécialistes, notamment aux enseignants, aux bibliothécaires et aux directeurs de musique. Des ateliers et des conférences passent en revue tous les aspects du théâtre et contribuent à la formation des intéressés. La Division accorde plus de \$250,000 par an pour aider les personnes qui désirent poursuivre leur formation dans une discipline artistique quelconque. L'Alberta Art Foundation, créée en 1972, dispose de \$50,000 par an pour acheter des œuvres d'art et d'artisanat de l'Alberta. Le budget global pour l'année terminée le 31 mars 1976 a dépassé \$5 millions.

Un programme de subventions aux bibliothèques permet d'exploiter un réseau de bibliothèques centrales, régionales, municipales et communautaires. Des subventions sont accordées pour favoriser la création littéraire au moyen d'une formation professionnelle et d'ateliers d'écrivains. Des concours sont organisés en vue de couronner le meilleur ouvrage dans chacun des domaines suivants: roman, non fiction et histoire régionale.

Le Jubilee Auditorium du Sud de l'Alberta à Calgary et celui du Nord de l'Alberta à Edmonton sont des installations multifonctionnelles identiques renfermant chacune un théâtre de 2,762 places, quatre salles de réunions et une salle d'exposition. En avril 1975, un important programme décennal de \$200 millions a été lancé par le ministère de la Culture et le ministère des Loisirs, des Parcs et de la Faune en vue d'aménager des installations de loisirs culturels dans les diverses régions de l'Alberta.

La Direction de l'héritage culturel accorde des subventions à des groupes ethno-culturels; la Division a collaboré à la création d'un Conseil de l'héritage culturel. Aux termes du Programme d'aide à la formation linguistique, une aide financière est offerte aux écoles ethno-culturelles exploitées en dehors des heures régulières de classe.

Le Conseil de la censure cinématographique de l'Alberta qui relève de la Division aux fins de l'administration délivre des permis pour tous les films autorisés en Alberta.